

Monsieur Antoine Petit, président-directeur général du CNRS

Copie à monsieur le directeur général délégué à la science et à mesdames les directrices et messieurs les directeurs des instituts du CNRS

Monsieur le Président-Directeur général,

Après avoir pris connaissance de votre tribune parue le 26 novembre dernier dans le quotidien *Les Échos*, nous — présidentes et présidents du Conseil scientifique du CNRS, des conseils scientifiques d'instituts et des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique — tenons à vous faire part de notre profonde désapprobation et de la vive inquiétude que ces propos suscitent au sein de la communauté scientifique.

Dans cette tribune, vous exposez en effet une vision de la recherche basée sur la compétition à tous les niveaux, comme en témoigne en particulier la citation suivante :

« Cette loi [de programmation pluriannuelle de la recherche] doit être à la hauteur des enjeux pour notre pays. Il faut une loi ambitieuse, inégalitaire – oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale, une loi qui mobilise les énergies. »

Nous avons pour notre part la ferme conviction que le CNRS n'a pas besoin de davantage de compétition en son sein alors même que, pour le recrutement de ses chercheurs et chercheuses par exemple, on compte jusqu'à 50 candidatures, le plus souvent de très haut niveau, pour un poste.

Ce dont le CNRS a cruellement besoin, en revanche, pour « mobiliser les énergies », c'est d'un soutien beaucoup plus fort aux collectifs de travail (équipes, laboratoires) et aux coopérations qui s'y déploient. Ce soutien doit notamment passer par l'augmentation des effectifs de personnels scientifiques *pérennes* — techniciennes et techniciens, ingénieures et ingénieurs, chercheuses et chercheurs — et l'attribution de moyens financiers *décentés* pour leur permettre de travailler. Le respect par la France de son engagement à consacrer 3% du PIB à la recherche, encore évoqué par le président de la République le 26 novembre dernier, permettrait de financer cette politique, au CNRS et dans l'ensemble de la recherche publique, à un niveau conforme aux ambitions que la Nation doit se redonner en matière de recherche scientifique.

Une « loi inégalitaire » ne pourrait que renforcer les fragilités actuelles de la recherche publique française.

C'est pourquoi, dans le cadre de la préparation de la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche, nous nous attacherons avec tous les moyens dont nous disposons à promouvoir les propositions formulées par le Comité national lors de sa session extraordinaire du 4 juillet 2019, propositions qui recueillent l'assentiment d'une grande partie de la communauté scientifique et dont la mise en œuvre permettrait d'atteindre l'ambition proclamée de « réussir la reconquête scientifique de la France avec une recherche fondamentale d'excellence, mettre la recherche et l'innovation au cœur des nouveaux modèles sociétaux et positionner la France en acteur incontournable de la construction d'une Europe forte de la recherche et de l'innovation ». Le Comité national ne saurait s'associer à la mise en œuvre d'une politique « darwinienne » (sic) dans l'enseignement supérieur et la recherche en France.

Signataires :

La présidente du Conseil scientifique du CNRS

Les présidentes et présidents des conseils scientifiques des instituts du CNRS

Les présidentes et présidents des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique (*sauf Laurence Pruvost, présidente de la section 4, qui n'a pu être jointe*)